



Edito

Chers clients, partenaires, professionnels de la prévention,

L'été s'est installé, et avec lui, le moment idéal pour prendre un temps de recul.

Avant la rentrée, je vous propose ce mois-ci un numéro spécial planification. Parce que la prévention efficace ne s'improvise pas, anticiper le second semestre, c'est se donner les moyens de progresser en toute sérénité.

Formations à programmer, DUERP à mettre à jour, actions en attente ou audit à prévoir ?

Ce numéro vous propose une check-list claire et structurée pour faire le point, hiérarchiser et agir.

Bonne lecture,

Anthony B. – AF SST 56

Actualité réglementaire

📌 La traçabilité des actions de prévention : une obligation en vigueur

Depuis la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, et ses décrets d'application (notamment ceux du 18 mars 2022 et du 30 juin 2023), les entreprises ont l'obligation de pouvoir justifier concrètement des mesures mises en œuvre en matière de santé-sécurité au travail.

Cela ne suffit plus de déclarer une action ou de dire que le DUERP a été mis à jour. Il faut désormais prouver, tracer et conserver les éléments suivants :

✅ Ce que vous devez pouvoir présenter :

Preuves des actions réalisées

- Émargements des formations et sensibilisations,
- Comptes rendus de réunions (CSE, CHSCT, sécurité),
- Rapports d'audit, photos des actions, bons de commande des équipements...

Historique du DUER

- Date et contenu de chaque mise à jour,
- Plan d'actions associé,
- Responsables désignés et échéances prévues.

Suivi du plan d'actions

- Tableau de bord avec état d'avancement, commentaires, ajustements si nécessaire,
- Intégration des incidents ou constats issus du terrain.

📘 Et demain ? Une plateforme nationale obligatoire

À l'horizon 2026, une plateforme numérique officielle (gérée par les pouvoirs publics) sera mise en place pour permettre :

- le dépôt obligatoire du DUERP,
- la conservation pendant 40 ans,
- la consultation par les services de prévention (et le salarié, à terme).

Bien que cette plateforme ne soit pas encore active à ce jour, il est fortement recommandé de mettre en place dès maintenant une organisation rigoureuse de traçabilité.

Astuce prévention

🎯 Avant de fermer le classeur ou de mettre la clé sous la porte en août, c'est le moment idéal pour :

- ✅ Mettre à jour votre DUERP si cela n'a pas été fait récemment
- ✅ Programmer vos formations obligatoires : SST, incendie, habilitations, gestes & postures
- ✅ Lister les actions non finalisées du plan d'actions en cours
- ✅ Préparer un audit ou une auto-évaluation de fin d'année
- ✅ Anticiper les besoins de vos équipes : nouvelles recrues, évolutions de poste, conditions climatiques, matériel...

Focus du mois

🎯 Planification prévention : ne partez pas sans feuille de route

La prévention des risques professionnels ne s'arrête pas avec l'été. Juillet est une période stratégique pour préparer la reprise de septembre, souvent dense en activité, en arrivées de nouveaux salariés, en vérifications obligatoires ou en contrôles URSSAF ou inspection du travail.

Voici une feuille de route simple, en 5 étapes, pour ne rien oublier :

📅 1. Mettre à jour le DUERP

Même sans événement majeur, une mise à jour annuelle est obligatoire.

Profitez de ce moment pour intégrer :

- les nouveaux risques apparus (travaux, chaleur, changements organisationnels...),
- les résultats d'actions menées ou d'incidents recensés,
- les observations de terrain ou du CSE.

🏠 2. Anticiper les besoins en formation

Listez les formations réglementaires à prévoir entre septembre et décembre :

- SST (initiale ou recyclage),
- Habilitations électriques H0B0, BS/BE manœuvre,
- Incendie (avec ou sans manipulation extincteurs),
- Gestes et postures / manutention manuelle,
- Référent Santé Sécurité au Travail.

Vérifiez également les échéances de validité des formations précédentes pour éviter les interruptions de conformité.

🔧 3. Bilan d'avancement du plan d'actions

Reprenez votre plan d'actions DUERP : quelles actions ont été réalisées ? Lesquelles restent en attente ?

Priorisez celles à finaliser avant la fin d'année : cela montre une gestion rigoureuse de la prévention.

📋 4. Programmer vos obligations techniques

Certaines vérifications réglementaires (électrique, extincteurs, levage, aération...) doivent être réalisées ou renouvelées périodiquement.

Un tableau de suivi simple suffit à anticiper les échéances.

🔍 5. Préparer un auto-audit ou une intervention externe

Un bilan prévention du 1er semestre (même synthétique) est un outil utile :

- pour capitaliser sur les actions réussies,
- pour justifier vos efforts en cas de contrôle,
- pour impliquer les équipes autour de nouveaux objectifs sécurité.

📖 Références juridiques

- Code du travail :
 - Article L.4121-1 à L.4121-5 (obligations générales de prévention),
 - Article R.4121-1 à R.4121-4 (contenu et mise à jour du DUERP).
- Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 (dite "Loi santé au travail") :
 - Renforcement du rôle du DUERP et de la traçabilité,
 - Mise en œuvre d'un plan d'actions annexe dans les entreprises de +50 salariés.
- Décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif à l'élaboration et à la conservation du DUERP.

POINTS CLES A RETENIR

- Un plan de prévention à jour doit être révisé au moins une fois par an.
- Le DUERP est la clé d'entrée de toute planification.
- Anticiper vos besoins formation et vérifications vous évite des urgences à la rentrée.
- Un suivi d'actions bien tracé est un atout lors d'un contrôle ou d'un audit.
- La prévention efficace, c'est aussi du bon sens et du calendrier.

LE CONSEIL AF SST 56

Profitez de juillet/août pour planifier, ordonner, simplifier.

Je vous propose un accompagnement personnalisé pour :

- réviser votre DUERP,
- construire un plan d'actions clair,
- programmer vos formations,
- ou auditer votre 1er semestre.

Un échange de 45 minutes suffit pour y voir plus clair ! Contactez-moi dès maintenant pour réserver une intervention à la rentrée.

L'article du mois prochain :

Sécurité des nouveaux arrivants : bien intégrer pour mieux prévenir

👉 ActusSST 56, c'est aussi votre actu !

Envie de voir un thème abordé ? Envoyez vos suggestions à AF SST 56.

Pour nous contacter :

